AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1184
FR0011271600-FS0577

10 juillet 2025

Déclaration de franchissements de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FERMENTALG

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 2 juillet 2025, complété notamment par des courriers reçus les 7 et 8 juillet 2025, la société Huvepharma EOOD[1] (3A Nikolay Haytov Street, Floor 5, 1113 Sofia, Bulgarie), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 janvier 2025, le seuil de 20% des droits de vote de la société FERMENTALG[2] et détenir, à cette date, 18 750 000 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 20,49% du capital et 19,87% des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions FERMENTALG, en conséquence de l'émission d'actions nouvelles issues de la conversion d'obligations convertibles[4].

2. Par les mêmes courriers, la société Huvepharma EOOD[1] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 mai 2025, le seuil de 20% du capital de la société FERMENTALG[2] et détenir, à cette date et à ce jour, 18 750 000 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 19,50% du capital et 18,93% des droits de vote de cette société[5].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions FERMENTALG, en conséquence de l'émission d'actions nouvelles issues de la conversion d'obligations convertibles[4].

———

[1] Contrôlée par MM. Kiril Domuschiev et Georgi Domuschiev.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 16 avril 2024.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 91 495 090 actions représentant 94 384 239 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Obligations convertibles émises par la société le 14 mars 2023 (cf. notamment communiqué de la société FERMENTALG du 15 mars 2023).
[5] Sur la base d'un capital composé de 96 163 922 actions représentant 99 055 365 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.